

CIRCULAIRE N° 3389 DU 20/12/2010

CIRCULAIRE	Informative	Administrative	Projet
OBJET	PROGRAMME LANGUE ET CULTURE D'ORIGINE (LCO) –		
	PARTENARIAT AVEC LA CHINE – PROMOTION DU PARTENARIAT		
	AUPRÈS DES ÉCOLES INTÉRESSÉES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE		
	2011-2012		
DESTINATAIRE	Direction	Fondamental et secondaire	
RÉSEAUX	Tous		
PÉRIODE	Année scolaire 2011-2012		
ÉMETTEUR	Administration - Direction générale de l'Enseignement obligatoire		
SIGNATAIRE	Lise-Anne HANSE		
CONTACT	Christelle Ladavid (<u>christelle.ladavid@cfwb.be</u>)		
DOCUMENTS À RENVOYER	oui		
DATE LIMITE D'ENVOI	25 janvier 2011		
NOMBRE DE PAGES	3 pages		
MOTS-CLÉS	Langue et Culture d'Origine – Programme LCO – Chine - Éducation à la		
	diversité culturelle – Ouverture aux cultures – Chinois		

- À Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles maternelles et primaires ordinaires libres subventionnées;
- Aux Directions des écoles maternelles et primaires ordinaires organisées ou subventionnées par la Communauté française;
- Aux Directions ou Pouvoirs Organisateurs des écoles secondaires ordinaires organisées ou subventionnées par la Communauté française;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du programme « Langue et Culture d'Origine » (LCO), j'ai le plaisir de vous informer que la Communauté française envisage de conclure un <u>nouveau partenariat avec le Ministère chinois de l'Éducation</u>.

Ce programme de cours de langue et de culture chinoises serait mis en oeuvre dans le cadre d'une Charte de partenariat bilatérale spécifique élaborée sur le modèle des autres chartes LCO que je vous invite à consulter à titre informatif sur le site Internet www.enseignement.be/lco.

Dans la perspective de ce nouveau partenariat, la Communauté française a convenu d'analyser la demande potentielle des écoles pour des cours LCO avec la Chine afin que la partie chinoise puisse prendre la mesure de ce futur partenariat et ainsi se préparer pour organiser un maximum de cours en fonction de ses ressources pédagogiques.

Organisation des cours LCO

Comme pour les autres partenariats, deux types de cours seront proposés aux élèves : un cours de langue chinoise et un cours d'ouverture aux cultures.

è Le cours de langue s'adresse aux élèves <u>de l'enseignement maternel</u>, <u>primaire et secondaire</u> dont les parents en ont manifesté le souhait. Ces cours facultatifs sont organisés en dehors de l'horaire obligatoire dispensé à tous les élèves. Ils sont assurés par un enseignant LCO chinois sur la base d'une séance de deux ou trois heures de cours hebdomadaires. Un même cours de langue chinoise peut rassembler des élèves venant d'établissements scolaires différents.

è Le cours d'ouverture aux cultures s'adresse aux élèves <u>de l'enseignement maternel, primaire</u> <u>et secondaire</u> et est organisé sur la base d'une demande de participation au programme LCO du chef d'établissement ou du Pouvoir organisateur. Il suppose la volonté d'un ou plusieurs enseignants d'intégrer ce cours dans le cadre de leurs plans d'année et de leurs programmes.

Dans l'enseignement fondamental, le cours d'ouverture aux cultures est organisé dans une classe et il s'adresse à tous les élèves de cette classe. Il fait partie intégrante des activités et apprentissages organisés par l'instituteur dans le cadre de la grille horaire hebdomadaire.

Dans l'enseignement secondaire, le cours d'ouverture aux cultures est organisé dans le cadre d'un ou plusieurs cours de la grille horaire et il s'adresse à tous les élèves qui suivent ce(s) cours. Il fait alors partie intégrante des activités et apprentissages relevant du (des) cours concerné(s).

Les activités relevant de ce type de cours sont assurées dans la langue d'enseignement, c'est-à-dire le français.

Utilisant le témoignage privilégié de l'enseignant LCO quant à sa propre culture, le cours d'ouverture aux cultures est **assuré conjointement** par l'enseignant LCO et l'instituteur ou le professeur et a pour objet

de développer au bénéfice des élèves des classes concernées des activités d'éducation à la diversité culturelle.

Quelques dispositions propres au programme LCO

- Les enseignants LCO « native speakers » doivent avoir une connaissance suffisante de la langue française et les compétences pédagogiques nécessaires.
- Ils sont recrutés et rémunérés par le pays d'origine.
- Ils bénéficient du suivi par les services de la Communauté française et des mêmes couvertures que les membres du personnel de l'enseignement en Communauté française en matière d'assurances couvrant, d'une part, les accidents de travail et, d'autre part, la responsabilité civile de l'enseignant LCO dans le cadre de ses fonctions souscrites par la Communauté française et par les Pouvoirs organisateurs.
- Dans le cadre du programme LCO, les chefs d'établissement et les Pouvoirs organisateurs s'engagent à assurer à l'enseignant LCO de bonnes conditions de travail en mettant gratuitement à sa disposition les locaux et équipements utiles au bon déroulement des cours LCO.

Manifestation d'intérêt

J'invite toutes les écoles intéressées par ce nouveau partenariat à se manifester pour le mardi 25 janvier 2011 au plus tard :

- soit par mail à <u>christelle.ladavid@cfwb.be</u>;
- soit par fax au 02 690 85 85.

Participation au programme LCO

Les écoles intéressées par l'un ou l'autre type de cours proposés seront invitées à s'inscrire en temps utile en répondant à une proposition officielle de participation à ce programme.

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire sur ce programme, je vous invite à prendre contact avec Christelle LADAVID ((02 690 83 59 - christelle.ladavid@cfwb.be) ou avec Patricia POLET ((02 690 83 55 - patricia.polet@cfwb.be) de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

En vous remerciant de votre intérêt.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE